



Envoyé en préfecture le 09/12/2025

Reçu en préfecture le 09/12/2025

Publié le

ID : 004-210401741-20251208-AI_003_2025-AI

SLO

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE PROVENCE
04240 MAIRIE DE SAINT BENOIT
Tél : 04 92 83 32 90
saint-benoit.mairie@wanadoo.fr

AI_003_2025

Le Maire de Saint-Benoit,

Vu le Code général de la fonction publique, notamment les articles L.522-26, L.522-28 et L.522-29

Vu le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjoints administratifs territoriaux,

Vu la délibération n° 2025_20 - du 02 décembre 2025 relative à la détermination des « ratios-promouvables »,

Vu l'arrêté n° 2025_45 portant sur les Lignes Directrices de Gestion à compter du 01/10/2025,

Considérant la part respective des femmes et des hommes dans le vivier des agents promouvables et celle parmi les agents inscrits sur le tableau ci-dessous qui sont susceptibles d'être promus en exécution de celui-ci :

	Agent-es promouvables (ensemble des agents remplissant les conditions)	Agent-es inscrit-es sur le tableau
Nombre de femmes	1	1
% de femmes	100	100
N o m b r e d'hommes	0	0
% d'hommes	0	0
TOTAL	1	1

ARRETE

ARTICLE 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint administratif principal 2ème classe au titre de l'année 2025 est fixé comme suit :

NOM - Prénom	Grade actuel	Promouvable à compter du :
1- GARCIA Priscilla	adjoint administratif	02/12/2025
2-

Fait à Saint-Benoit , le 09/12/2025

Le Maire,

Maurice LAUGIER



Envoyé en préfecture le 09/12/2025

Reçu en préfecture le 09/12/2025

Publié le

ID : 004-210401741-20251208-AI_003_2025-AI

SLOW